

# SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt décembre, à 19 Heures, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 décembre 2018 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Emmanuel LELIEVRE, Didier PICHOT.

Etaient excusés : Mmes Nathalie ALLAIRE, Jacqueline MARTEAU, Ms Arnaud LECLERC, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER

Etaient absents : Mmes Christine CHAUCHIS, Céline GIRANDIER, Ms Raphaël LAMY, Maxime RICHARD, Christophe TINNIERE

Secrétaire : M. Gustave LANGLOIS

M. Gustave LANGLOIS, Maire, constate que le quorum requis pour la tenue d'une séance ordinaire du conseil municipal n'est pas atteint et que, en conséquence, l'assemblée délibérante est à nouveau convoquée le jeudi 24 janvier 2019 à 20h30.

Il propose au conseil municipal d'aborder les thèmes de l'ordre du jour pour information et avis.

## 1 - PROJETS 2019

### Agrandissement du préau et de l'accueil périscolaire

Lors de la dernière séance, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour la réalisation des travaux d'agrandissement du préau et de l'accueil périscolaire.

Le devis des travaux présenté par le cabinet A3 ARCHITECTURE s'élève à 75 000.00 € TTC.

La demande de subventions au titre de la D.E.T.R. a été transmise fin novembre.

## 2 - CREATION D'UNE MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que deux habitantes de Saint Denis du Maine lui ont évoqué leur souhait de créer une MAM à Arquenay.

Cette réalisation pourrait répondre à la problématique de la scolarisation des enfants d'Arquenay à Meslay du Maine faute de solutions de garde sur des amplitudes horaires de service plus larges.

Il rappelle que le schéma de la carte scolaire tend vers des écoles d'une dizaine de classes, ce qui totaliserait seulement 3 à 4 écoles dans la communauté de communes ; cette tendance s'imposerait alors à Arquenay si les 3 classes n'étaient pas maintenues.

Ne disposant pas de locaux disponibles sur la commune, Monsieur le Maire présente 3 hypothèses pour la réalisation de ce projet :

2 hypothèses évoquées avec M. Patrick LE ROUX, directeur général de Mayenne Habitat :

- Construction nouvelle dont le porteur serait Mayenne Habitat,
- Se réappropriier un locatif de la commune si Mayenne Habitat finance la construction d'un nouveau.

Dernière hypothèse présentée par Monsieur le Maire :

- Mettre à disposition des assistantes maternelles de la MAM le local des Petites Sœurs de Marie d'une surface de 70 m<sup>2</sup> au sol et au 1<sup>er</sup> étage.

Des conditions d'aménagement s'imposent ; une rencontre et une visite du site avec une responsable de la PMI est prévue le jeudi 27 décembre.

Monsieur Jérémy BERTREL prévient les membres de l'attention à apporter à la présentation de ce projet : il ne s'agit pas de se confronter aux 3 assistantes maternelles déjà en activité sur la commune, mais de les associer aux projets.

Ce nouveau dispositif de proximité de garde d'enfants constituerait une alternative entre une garde individuelle ou collective.

En fonction des conclusions de la PMI, il faudra organiser une réunion avec les parents de jeunes enfants de la commune susceptibles d'être intéressés par ce mode de garde.

Les membres du conseil municipal présents émettent un avis favorable au projet de création d'une MAM dans les locaux des Petites Sœurs de Marie.

### **3 – SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS**

#### **Festival de jazz**

Un concert est prévu le dimanche 26 mai 2019.

Plusieurs sites sont évoqués pour accueillir cet événement : au château de Champfleury, derrière la mairie, à la salle des Charmilles en cas de mauvais temps.

Monsieur Emmanuel LELIEVRE en discutera avec Jean-François LANDEAU.

#### **PLUi**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un travail sera à effectuer sur :

- la validation des zones A et N,
- le repérage des boisements, arbres remarquables, chemins de randonnées, patrimoine... à protéger
- le repérage et la qualification des bâtiments devant faire l'objet de changement de destination.

Les observations doivent être parvenues le lundi 4 février 2019 à la communauté de communes.

Ce sujet sera abordé lors du premier conseil municipal de l'année 2019.

#### **Maintenance informatique**

Lors de la dernière séance de conseil municipal, le conseil avait délibéré favorablement pour l'adhésion au groupement de commandes relatif à la maintenance informatique proposé par la communauté de communes du pays de Meslay-Grez.

Afin de pouvoir répondre aux besoins des collectivités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes du pays de Meslay-Grez n'attendra pas le retour de la consultation des entreprises et proposera aux collectivités le service de son prestataire informatique, Société CONTY, à hauteur de 7.00 € HT par mois pour 2019.

Les membres du conseil municipal présents émettent un avis favorable.

#### **Reforme de la gestion des listes électorales avec la mise en place d'une commission de contrôle**

Les commissions de contrôle ont pour mission le contrôle des listes électorales (inscriptions et radiations) transmises par l'INSEE.

Monsieur Didier PICHOT se porte volontaire à participer aux travaux de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ALLAIRE Nathalie	Excusée	LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	Excusée
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	Excusé
CHAUCHIS Christine	Absente	OLIVIER Jean Pierre	Excusé
GIRANDIER Céline	Absente	PICHOT Didier	
LAMY Raphaël	Absent	RICHARD Maxime	Absent
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	Absent
LECLERC Arnaud	Excusé		